

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 5 mai 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 du mois de mai à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents: 22 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés: 5 Mme Corinne FRITSCH qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Alain BERTRAND
Mme Pascale MARZAT qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE
Mme Viviane CHAINE-RIBERO qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN
Mme Victoria FUSTER qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU

Absent et non représenté: 0

Mme Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

N°DL11052021-08 : Convention de servitudes Enedis – Chemin de Mistre

Des conventions de servitudes sont signées entre la commune et les gestionnaires de réseaux lorsque les travaux envisagés sont réalisés sur l'emprise, en aérien ou en souterrain, de parcelles communales.

La société Enedis souhaite procéder à la pose de 4 nouveaux câbles réseau H.T.A Chemin de Mistre, vers l'unité de carbonisation.

Ces travaux consistent, sous le domaine public communal en la pose de 4 nouveaux câbles H.T.A sur 43 ml le long du Chemin de Mistre.

L'emprise de cette partie de travaux est située sur le domaine public (parcelles cadastrées C N°800), sur 43 ml de long et 3 ml de large. Il est donc nécessaire préalablement à leur démarrage de signer une convention de servitude entre la Ville de Lacanau et la société Enedis. La convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont la convention fait l'objet.

Il s'agit d'une servitude réelle au profit de la distribution d'électricité.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention de servitudes, relative à la pose de 4 nouveaux câbles réseau H.T.A Chemin de Mistre, vers l'unité de carbonisation.

VU l'avis de la commission Bâtiments, voirie et réseaux divers du 5 mai 2021, -

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser le société ENEDIS à réaliser ces travaux de renforcement,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes relative à la pose de 4 nouveaux câbles réseau H.T.A Chemin de Mistre, parcelle C N°800, vers l'unité de carbonisation.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré le jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **12 MAI 2021** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

12 MAI 2021